Nations Unies A/76/760/Add.1

Assemblée générale

Distr. générale
13 avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 162 b) de l'ordre du jour
Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Force intérimaire des Nations Unies au Liban : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020/21	480 649 100
Dépenses de 2020/21	468 733 300
Solde inutilisé de 2020/21	11 915 800
Crédits ouverts pour 2021/22	476 842 000
Montant estimatif des dépenses de 2021/22[a]	476 842 000
Montant estimatif du solde inutilisé de 2021/22[a]	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2022/23	507 223 400
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2022/23	(2 802 900)
Recommandation du Comité consultatif pour 2022/23	504 420 500

[a] Montant estimatif au 31 mars 2022.

22-05536 (F) 190422 210422

Merci de recycler

I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 1er avril 2022. Le Comité formule des observations et recommandations sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport paru sous la cote A/76/760, tandis que ses observations et recommandations sur les constatations et les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 sont regroupées dans le rapport paru sous la cote A/76/735.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021

2. Par sa résolution 74/292, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 480 649 100 dollars (montant net : 466 840 400 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 468 733 300 dollars (montant net : 454 569 000 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation de 97,5 %. Le solde inutilisé de 11 915 800 dollars est égal à 2,5 % du total des ressources et résulte de l'effet combiné de dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (3 934 400 dollars, soit 4,1 %) et du montant moins élevé que prévu des dépenses au titre des militaires et du personnel de police (13 710 900 dollars, soit 4,0 %) et des dépenses opérationnelles (2 139 300 dollars, soit 4,9 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 (A/76/562).

3. Il a été indiqué au Comité consultatif que les engagements non réglés étaient passés de 96 276 000 dollars en 2019/20 à 102 712 500 dollars en 2021/22 et qu'au 30 juin 2021, ils s'élevaient à : a) 94 905 100 dollars pour les militaires et le personnel de police ; b) 77 200 dollars pour le personnel civil ; et c) 7 730 200 dollars pour les dépenses opérationnelles. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, pour les deux derniers cycles budgétaires (2019/20 et 2020/21), les engagements non réglés concernant les contingents militaires résultaient du calendrier de remboursement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel appartenant à ces derniers, sur la base duquel les pays concernés étaient remboursés rétroactivement et trimestriellement.

4. En 2020/21, des ressources d'un montant total de 3 934 400 dollars ont été réaffectées de la catégorie I (Militaires et personnel de police) (3 615 200 dollars) et de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) (319 000 dollars) à la catégorie II (Personnel civil). Ces réaffectations ont été rendues nécessaires principalement par des dépenses supérieures aux prévisions au titre du personnel recruté sur les plans national et international, en raison du relèvement du coefficient d'ajustement moyen effectif ainsi que de l'application, à compter du 1er janvier 2021, du barème révisé des traitements du personnel en question (ibid., par. 46 et 47).

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, le Comité consultatif a été informé comme suite à ses questions qu'au 31 mars 2022 les dépenses s'élevaient à 425 999 000 dollars (montant brut). À la fin de l'exercice en cours, on estime que le montant total des dépenses atteindra 476 842 000 dollars (montant brut), ce qui correspond à un taux d'exécution du budget de 100 %.

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 4 mars 2022, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FINUL depuis sa création s'établissait à 10 936 069 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 10 727 207 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 208 862 000 dollars. Au 4 mars 2022, le solde de trésorerie de la Force se montait à 231 580 000 dollars, ce qui était suffisant pour constituer une réserve de fonctionnement permettant de couvrir trois mois de dépenses (45 439 000 dollars) (à l'exclusion des remboursements aux pays fournissant des contingents ou du personnel de police). En outre, le Comité consultatif a été informé qu'au 1er janvier 2022, le montant restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 25 979 000 dollars. S'agissant des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, il a été également informé qu'au 4 mars 2022, 226 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 23 516 000 dollars depuis la création de la FINUL et que 37 demandes étaient en instance de règlement. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 31 décembre 2021, 15 demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques étaient en instance. **Il compte que les demandes en instance seront réglées dans les meilleurs délais**.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023

A. Mandat et hypothèses budgétaires

7. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la FINUL dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978) et l'a prorogé dernièrement jusqu'au 31 août 2022 par sa résolution 2591 (2021). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la FINUL pour l'exercice 2022/23 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Force pour cet exercice (A/76/700).

Coopération régionale et autres partenariats

8. On trouvera des informations détaillées sur la coopération avec les missions au niveau régional ainsi que sur les partenariats et la coordination avec l'équipe de pays dans les sections I.C et I.D du projet de budget. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la FINUL continuait de partager des informations et des analyses sur l'évolution de la situation au Liban, en Israël et en République arabe syrienne avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, et qu'elle participait notamment à la conférence organisée régulièrement à l'intention des commandants des forces dans la région, conjointement avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. En outre, la FINUL continuait de tenir ses

réunions régulières de coordination avec le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et collaborait également avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

B. Ressources nécessaires

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant alloué (2020/21)*	*Dépenses (2020/21)*	*Montant alloué (2021/22)*	*Dépenses au 31 mars 2022*	*Dépenses prévues (2022/23)*	*Variation*	
						Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	341 303,5	327 592,6	331 053,6	309 901,3	339 406,1	8 352,5	2,5
Personnel civil	95 653,0	99 587,4	99 180,3	78 693,1	116 612,5	17 432,2	17,6
Dépenses opérationnelles	43 692,6	41 553,3	46 608,1	37 404,6	51 204,8	4 596,7	9,9
Montant brut	**480 649,1**	**468 733,3**	**476 842,0**	**425 999,0**	**507 223,4**	**30 381,4**	**6,4**

Note : On trouvera aux sections II et IV du projet de budget (A/76/700) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

9. D'un montant de 507 223 400 dollars (montant brut), ce budget est en augmentation de 30 381 400 dollars (6,4 %) par rapport aux crédits de 476 842 000 dollars ouverts pour l'exercice 2020/21. On trouvera des renseignements au sujet de la variation entre les crédits ouverts pour 2021/22 et le montant des ressources demandées pour 2022/23 à la section IV du projet de budget (ibid.).

10. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des ressources demandées au titre du personnel civil (environ 17,4 millions de dollars) et du carburant (environ 7,4 millions de dollars) était considérée comme non discrétionnaire et imputable à des facteurs externes échappant au contrôle de la FINUL : la situation économique avait une incidence sur les dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international du fait du relèvement du coefficient d'ajustement lié à l'accroissement du coût de la vie, tel que déterminé par la Commission de la fonction publique internationale. En outre, les dépenses au titre du carburant avaient considérablement augmenté comme suite à la suppression des subventions par les autorités du pays hôte et à la hausse des prix mondiaux. Le Comité a également été informé qu'en cas de réduction du montant des crédits demandés pour 2022/23 au titre des dépenses opérationnelles, la diminution des ressources qui en résulterait aurait une incidence sur les plans de remplacement du matériel et des véhicules de la FINUL qui avaient dépassé leur durée de vie économique et n'étaient donc pas sûrs sur le plan opérationnel car ils ne répondaient plus aux exigences d'hygiène et de sécurité.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	*Effectif autorisé pour 2021/22*[a]	*Effectif autorisé pour 2022/23*	*Variation*	*Effectif proposé dans le budget*
Membres des contingents	13 000	13 000	–	10 022

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé.

11. Le montant des ressources demandées au titre des membres des contingents pour l'exercice 2022/23 s'élève à 339 406 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 8 352 500 dollars (2,5 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2021/22. Cette augmentation tient principalement à la hausse des dépenses prévues : a) au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, qui s'explique par la restructuration de quatre bataillons mécanisés clés, opérée conformément aux états révisés des besoins par unité, approuvés en septembre 2021 à la suite de l'évaluation de la Force réalisée en 2020 ; b) au titre du soutien logistique autonome ; c) au titre de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux officiers d'état-major sur la base des taux révisés entrant en vigueur le 1er janvier 2022 ; d) au titre du remboursement aux gouvernements aux taux standard et des voyages relatifs au déploiement, au rapatriement et à la relève. Dans ce dernier cas, les dépenses, qui n'ont fait l'objet d'aucune ouverture de crédit dans le budget approuvé pour 2021/22, sont imputables au déploiement de contingents supplémentaires et aux vols effectués lors de la relève pour respecter la période de quarantaine de 14 jours dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (ibid., par. 86).

12. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des coefficients délais de déploiement des contingents constatés pendant les exercices 2020/21 et 2021/22 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 2022/23.

Coefficients délais de déploiement

(En pourcentage)

Catégorie	*Coefficient effectif en 2020/21*	*Coefficient approuvé pour 2021/22*	*Coefficient effectif au 28 février 2022*	*Projection 2022/23*
Militaires et personnel de police				
Contingents	33,7	22,9	24,0	22,9

13. Le Comité consultatif note que, ces dernières années, le nombre moyen de membres des contingents effectivement déployés est resté bien en deçà du plafond autorisé et que des ressources financières ont pu ainsi être réaffectées de la catégorie I (Personnel militaire) à la catégorie II (Personnel civil) et à la catégorie III (Dépenses opérationnelles, comme le montre le tableau ci-dessous.

Plafond autorisé par rapport au nombre de membres effectivement déployés et réaffectations vers d'autres catégories (2018/19 à 2021/22)

	Plafond autorisé (nombre de membres des contingents)	*Effectifs budgétisés (nombre de membres des contingents)*	*Déploiement effectif (nombre de membres des contingents)*	*Déploiement effectif en pourcentage du déploiement autorisé*	*Montant alloué aux contingents (dollars É-U)*	*Réaffectation de la catégorie I à la catégorie II (Personnel civil) et/ou à la catégorie III (Dépenses opérationnelles) (dollars É-U)*	*Pourcentage du montant alloué qui a été réaffecté*
2018/19[a]	15 000	10 350	10 286	69	343 239 600	970 000	0,3
2019/20[b]	15 000	10 155	10 074	67	344 856 600	178 000	0,1
2020/21[c]	15 000	10 022	9 943	66	341 303 500	3 615 200	1,0
2021/22[d]	13 000	10 022	9 855[e]	76	331 053 600	–	–

[a] A/74/675, tableau récapitulatif et section III.B.
[b] A/75/612, tableau récapitulatif et section III.B.
[c] A/76/562, tableau récapitulatif et par. 45 à 47
[d] Informations reçues par le Comité.
[e] Au 28 février 2022

14. **Le Comité consultatif compte que des informations, couvrant les 10 derniers exercices budgétaires, seront fournies dans le cadre de la présentation du prochain budget concernant le nombre moyen de membres des contingents effectivement déployés par rapport au plafond autorisé, les montants qui ont été réaffectés de la catégorie I (Militaires et personnel de police) à la catégorie II (Personnel civil) et/ou à la catégorie III (Dépenses opérationnelles) ainsi que les dépenses effectives encourues par rapport aux crédits ouverts.**

Groupe d'intervention navale

15. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la FINUL poursuivra sa coopération avec l'Armée libanaise et les parties prenantes internationales dans le cadre de l'initiative de dialogue stratégique, qui vise à renforcer les capacités et les moyens de cette Armée. Elle continuera également d'appuyer la mise en œuvre des deux derniers projets qu'il avait été recommandé d'exécuter à l'issue de l'examen stratégique de la FINUL (S/2017/202) ainsi que des engagements pris par la communauté internationale à la conférence « Rome II » (2018), à savoir le déploiement d'un régiment type le long de la Ligne bleue (voir aussi par. 29 ci-dessous) et l'acquisition d'un patrouilleur pour la Marine libanaise afin de procéder au transfert progressif à cette dernière des responsabilités du Groupe d'intervention navale de la Force (A/76/700, par. 13). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe d'intervention navale opérait avec une flotte réduite à cinq navires depuis le 2 décembre 2020, après le retrait d'un pays fournisseur de moyens navals. Il a également été informé que le Secrétariat collaborait activement avec les États Membres pour rechercher un remplacement et que l'acquisition d'un patrouilleur pour la Marine libanaise dépendrait du soutien des donateurs, compte tenu de la situation économique désastreuse dans laquelle se trouvait le Liban. En outre, après que la FINUL eut plaidé auprès des pays partenaires pour qu'ils apportent un soutien plus large à la Marine libanaise, ces pays avaient accru leur aide militaire en faveur de la sécurité maritime, un État Membre s'étant engagé à faire don de trois patrouilleurs remis à neuf d'ici à la fin de 2022. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir, dans les prochains rapports budgétaires, des informations actualisées sur l'évolution de la situation concernant le Groupe d'intervention navale, notamment les progrès en matière de renforcement des capacités nationales et l'incidence, le cas échéant, sur les ressources nécessaires à la FINUL**.

16. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant le personnel militaire.**

2. Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2021/22*	*Effectif proposé pour 2022/23*	*Variation*
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	254	254	–
Agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national	544	544	–
Administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national	46	46	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	1	1
Total	**844**	**845**	**1**

17. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil pour l'exercice 2022/23 s'élève à 116 612 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 17 432 200 dollars (17,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2021/22. Cette augmentation est attribuable à la hausse des traitements du personnel recruté sur les plans international et national, à la réduction des taux de vacance de poste à 2,0 % pour le personnel recruté sur le plan international (contre 5,1 % en 2021/22), à 2,2 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national (contre 4,3 % en 2021/22) et à 1,5 % pour les agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national (contre 2,0 % en 2021/22). S'agissant du personnel temporaire (autre que pour les réunions), la diminution des ressources demandées tient principalement au fait que la part des coûts revenant à la Force concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités relatives au projet d'appui à la mise en œuvre d'Umoja relèvera désormais du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Cette diminution est en partie contrebalancée par les crédits demandés au titre de l'emploi de temporaire qu'il est proposé de créer (auquel un taux de vacance de 50,0 % serait appliqué), dont le (la) titulaire exercerait les fonctions de gestion des programmes de détection des mines et de déminage, qui étaient auparavant assumées par le Service de la lutte antimines par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et relevaient de la rubrique Fournitures, services et matériel divers dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22 (ibid., par. 87 à 89).

18. En ce qui concerne le personnel civil, 845 postes et emplois de temporaire – contre 844 postes et emplois de temporaire approuvés – sont proposés pour 2022/23, dont 254 postes soumis à recrutement international, 544 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national, 46 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 1 nouvel emploi de temporaire (autre que pour les réunions). L'augmentation de 844 à 845 postes est le résultat net des propositions suivantes : a) suppression d'un poste de réalisateur(trice) d'émissions radiophoniques (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) ; et b) création d'un poste de coordonnateur(trice) hors classe (P-5) au Bureau du (de la) coordonnateur(trice) principal(e) et d'un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) au Bureau du commandant adjoint de la force (ibid., par. 25, 42, 50 et 66). On trouvera des renseignements sur les propositions relatives au personnel à la section I.E du rapport du Secrétaire général.

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

Création

19. Le Secrétaire général propose de créer un poste de coordonnateur(trice) hors classe (P-5) au Bureau du (de la) coordonnateur(trice) principal(e) pour remplacer le (la) coordonnateur(trice) principal(e) (D-1) en son absence et superviser directement la gestion du Groupe de la planification de la mission. Les postes approuvés pour le Bureau du (de la) coordonnateur(trice) principal(e) sont au nombre de 16 : 1 coordonnateur(trice) principale (D-1), 1 analyste principal(e) de l'information (Affaires politiques) (P-5), 2 analystes de l'information (Affaires politiques) (P-4), 1 spécialiste des questions politiques (P-4), 1 spécialiste des politiques et des meilleures pratiques (P-4), 3 analystes de l'information (Affaires politiques) (P-3), 2 fonctionnaires d'administration (1 P-3 et 1 agent(e) du Service mobile), 1 assistant(e) administratif(ive) (agent(e) du Service mobile), 1 assistant(e) des commissions d'enquête (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 3 assistant(e)s de recherche (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) (ibid., par. 25, 45 et 50). Avec le poste proposé de coordonnateur(trice) hors classe mentionné ci-dessus, le Bureau comprendrait alors 17 membres du personnel en 2022/23.

20. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le (la) coordonnateur(trice) hors classe veillerait à assurer la cohérence de la Force et des relations de synergie entre ses différentes composantes, notamment la planification stratégique, la supervision et la gestion du Système complet de planification et d'évaluation de la performance ainsi que la gestion des données, la gestion des risques, la continuité des activités, la résilience organisationnelle et la gestion des crises.

21. **Le Comité consultatif rappelle les observations et la recommandation qu'il a formulées dans son rapport sur le projet de budget pour 2021/22 et réaffirme qu'il n'est pas convaincu de la nécessité opérationnelle d'une fonction distincte de planification des missions au Bureau du (de la) coordonnateur(trice) principal(e). Il rappelle également qu'il s'était alors prononcé contre l'ajout de ce poste particulier au Bureau du (de la) coordonnateur(trice) principal(e) et avait recommandé de ne pas approuver le transfert d'un poste de spécialiste hors classe des affaires civiles (P-5) de la Section des affaires civiles de la Division des affaires politiques et civiles au Bureau du (de la) coordonnateur(trice) principale et sa réaffectation en tant que spécialiste hors classe de la planification des missions (P-5) (voir A/75/822/Add.14, par. 19 et 20). En outre, étant donné que le tableau d'effectifs proposé du Bureau du (de la) coordonnateur(trice) principal(e) comprend déjà neuf postes supposant l'exercice de responsabilités importantes à la classe P-3 et à des rangs supérieurs, le Comité est d'avis que toutes les capacités existantes suffisent pour mener à bien les tâches relatives au Système complet de planification et d'évaluation de la performance, ainsi que les tâches associées. Il est également d'avis que l'analyste principal(e) de l'information (Affaires politiques) (P-5), qui est déjà en poste, peut assumer les fonctions du (de la) coordonnateur(trice) principal(e) (D-1) lorsque celles-ci doivent être déléguées, si ce n'est pas déjà le cas. Le Comité recommande donc de ne pas créer un poste de coordonnateur(trice) hors classe (P-5) au Bureau du (de la) coordonnateur(trice) principal(e)**. Ses observations et recommandations sur le Système complet de planification et d'évaluation de la performance figurent dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

22. Le Secrétaire général propose de créer un emploi de temporaire de spécialiste de la gestion de programme (P-4) dont le (la) titulaire dirigerait le programme de lutte antimines de la Force et les activités menées pour s'assurer de la qualité du travail des contingents de déminage de la FINUL (A/76/700, par. 25 et 42). Le Comité consultatif note qu'un montant de 500 500 dollars au titre des activités de lutte antimines de la FINUL a été comptabilisé pour l'exercice 2022/23 à la rubrique Fournitures, services et matériels divers pour couvrir les dépenses afférentes au recrutement de cinq membres du personnel contractuel recruté sur le plan national, conformément à un accord passé entre le Service de la lutte antimines et l'UNOPS pour appuyer et faciliter les activités de lutte antimines menées par la Force dans la zone d'opérations. En outre, l'UNOPS apportera un appui à la formation, prendra en charge la validation et le contrôle de la qualité, fournira des conseils techniques, et tiendra des réunions d'information sur la sécurité, selon que de besoin (ibid., par. 79).

23. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le (la) spécialiste de la gestion de programme (P-4) ferait notamment office de chef du programme de lutte antimines de la FINUL, appuierait le contingent militaire de déminage, notamment en matière d'assurance qualité, donnerait des conseils sur les gains d'efficacité possibles dans les résultats des contingents de déminage, assurerait la liaison avec le Centre libanais de lutte antimines et contribuerait à la sensibilisation aux risques de la FINUL, des communautés et des acteurs humanitaires. Il a également été informé que ces tâches étaient actuellement assumées par l'UNOPS,

pour un coût annuel de 338 800 dollars. La création proposée d'un emploi de temporaire de spécialiste de la gestion de programme (P-4) permettrait leur prise en charge pour un coût annuel de 150 300 dollars. **Le Comité consultatif estime que les cinq spécialistes, recrutés dans le cadre de l'accord avec l'UNOPS, fourniront l'ensemble des services liés au déminage, y compris certains de ceux qui seront assurés par le (la) titulaire de l'emploi de temporaire proposé. Il reconnaît la nécessité de disposer d'un membre du personnel civil faisant office de chef du programme de lutte antimines, mais estime que, la FINUL étant une mission bien établie où les fonctions de déminage ont toujours été exercées par la composante militaire, les responsabilités correspondantes peuvent être assumées à la classe P-3. Par conséquent, il recommande de ne pas créer un emploi de temporaire de spécialiste de la gestion de programme de la classe P-4, mais de créer un emploi temporaire de spécialiste de la gestion de programme de la classe P-3**. Le Comité consultatif examine les questions relatives aux activités de déminage, y compris les commissions de gestion versées à l'UNOPS dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

Taux de vacance

24. On trouvera dans le tableau ci-après les taux de vacance du personnel civil constatés pendant les exercices 2020/21 et 2021/22 et ceux qui sont proposés pour 2022/23. Le Comité consultatif note qu'aucune explication n'est donnée pour justifier l'application de taux différents des taux effectivement constatés pendant l'exercice en cours, au 28 février 2022. Il constate ainsi que : a) concernant les agents des services généraux recrutés sur le plan national : il est proposé d'appliquer un taux de vacance de 2,0 % alors que le taux effectif moyen s'établit à 5,1 % et que le taux effectif s'établit à 3,9 % ; b) concernant les agents des services généraux recrutés sur le plan national, il est proposé d'appliquer un taux de vacance de 1,5 %, alors que le taux effectif moyen s'établit à 5,3 % et que le taux effectif s'établit à 5,5 % ; b) concernant les administrateurs recrutés sur le plan national, il est proposé d'appliquer un taux de vacance de 2,2 %, alors que le taux effectif moyen s'établit à 8,7 % et le taux effectif à 4,3 %.

Taux de vacance

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux approuvé pour 2020/21*	*Taux effectif moyen pour 2020/21*	*Taux approuvé pour 2021/22*	*Taux effectif au 31 janvier 2022*	*Taux effectif au 28 février 2019*	*Taux effectif moyen au 28 février 2022*	*Taux proposé pour 2022/23*
Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	5,5	5,1	5,1	5,9	3,9	5,1	2,0
Agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national	7,2	9,7	2,0	6,1	5,5	5,3	1,5
Administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national	10,4	10,4	4,3	6,5	4,3	8,7	2,2
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)							
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–	–	–	–	50,0

25. **Le Comité consultatif réaffirme sa position selon laquelle les taux de vacance proposés doivent, dans la mesure du possible, être conformes aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, la raison doit**

toujours en être systématiquement et clairement indiquée dans le projet de budget et les documents connexes.

Postes vacants

26. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 42 postes (10 postes de personnel recruté sur le plan international, 2 postes d'administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national, 30 postes d'agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) étaient vacants et que, sur ce nombre, 37 postes étaient à divers stades de recrutement, tandis que, pour 5 postes (3 postes de personnel recruté sur le plan international, 2 postes d'agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), les formalités d'entrée en fonctions étaient en cours d'exécution. Au total, trois postes étaient vacants depuis un an ou plus, dont deux postes (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) étaient en cours de recrutement et un poste (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) faisait l'objet des formalités d'entrée en fonctions. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement aux postes vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et demande de nouveau au Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement**.

27. **Sous réserve de recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 21 et 23, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant alloué (2020/21)	*Dépenses (2020/21)*	*Montant alloué (2021/22)*	*Dépenses au 31 mars 2022*	*Dépenses prévues (2022/23)*	*Variation*	
						Montant	*Pourcentage*
Catégorie		*(1)*	*(2)*		*(3)*	*(4) = (3) – (2)*	*(5) = (4)/(2)*
Observateurs(trices) électoraux(ales) civil(e)s	–	–	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	59,5	42,3	109,4	68,0	106,8	(2,6)	(2,4)
Voyages officiels	712,0	153,1	536,3	291,1	733,5	197,2	36,8
Installations et infrastructures	17 669,7	16 902,7	15 351,1	14 686,5	23 331,9	7 980,8	52,0
Transports terrestres	5 645,4	5 512,4	5 165,8	6 325,2	6 768,5	1 602,7	31,0
Opérations aériennes	7 003,5	6 360,9	6 834,4	4 387,6	7 007,4	173,0	2,5
Opérations maritimes ou fluviales	113,6	299,7	133,8	198,5	215,4	81,6	61,0
Communications et informatique	7 739,5	7 553,9	12 489,7	7 181,5	7 986,0	(4 503,7)	(36,1)
Santé	1 088,5	1 749,9	1 858,4	1 641,7	1 532,9	(325,5)	(17,5)
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	3 160,9	2 478,4	3 629,2	2 293,2	3 022,4	(606,8)	(16,7)
Projets à effet rapide	500,0	500,0	500,0	329,3	500,0	–	–
Total	**43 692,6**	**41 553,3**	**46 608,1**	**37 404,6**	**51 204,8**	**4 596,7**	**9,9**

28. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à : a) une hausse des dépenses au titre des voyages officiels, des installations et infrastructures, des transports terrestres, des opérations aériennes et des opérations maritimes ; b) une diminution au titre des consultants et des services de consultants, des communications et de l'informatique, de la santé ainsi que des fournitures, services et matériel divers ; c) des dépenses constantes au titre des projets à effet rapide (A/76/700, sect. II et IV).

29. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les justifications fournies étayent pleinement les montants demandés ci-dessous et formule les observations et recommandations suivantes :**

a) *Consultants et services de consultants*. Les ressources demandées, d'un montant de 106 800 dollars, sont en recul de 2 600 dollars (2,4 %). Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 68 000 dollars, pour un montant alloué de 109 400 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 59 500 dollars, les dépenses engagées s'élevant à 42 300 dollars au total. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits en 2020/21 et 2021/22, le Comité consultatif recommande une réduction de 20 % (21 400 dollars) des ressources demandées au titre des consultants et services de consultants** ;

b) *Voyages officiels*. Les ressources demandées, d'un montant de 733 500 dollars, font apparaître une augmentation de 197 200 dollars (36,8 %). Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 293 100 dollars, pour des crédits ouverts de 536 300 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 712 000 dollars, les dépenses engagées s'élevant à 153 100 dollars au total. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des ressources demandées était essentiellement due au nombre plus élevé de voyages qui avait fait suite à l'assouplissement des restrictions imposées aux voyages dans le monde entier dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et à la normalisation correspondante des activités de formation et de la formation en présentiel, différées lors des exercices précédents. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait tirer plus largement parti des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages motivés par la participation à des ateliers, des conférences ou des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il recommande de réduire de 20 % (39 400 dollars) l'augmentation des ressources demandées au titre des voyages officiels** ;

c) *Installations et infrastructures*. Les ressources demandées, d'un montant de 23 331 900 dollars, font apparaître une augmentation de 7 980 800 dollars (52 %). Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 14 686 500 dollars, pour un montant alloué de 15 351 100 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 17 669 700 dollars, les dépenses engagées s'élevant à 16 902 700 dollars au total. L'augmentation des ressources demandées est principalement due à : i) la hausse du coût moyen prévu du carburant pour les groupes électrogènes ; ii) l'acquisition d'un plus grand nombre de fournitures de génie, d'installations préfabriquées, de matériel d'hébergement et de réfrigération ainsi que de matériaux de construction et de fournitures pour la défense des périmètres aux fins de la réalisation de travaux de rénovation et de gros travaux de remise en état et d'entretien ; c) le recours à des services de construction, de transformation, de rénovation et d'entretien en vue du remplacement progressif d'un total de 17 modules préfabriqués vieux de 20 ans par un bâtiment en dur pour le personnel militaire et civil de l'ancien camp de Naqoura, l'objectif étant de réduire l'empreinte écologique et d'améliorer les conditions de vie et l'hygiène et la sécurité du travail du personnel de la Force. Aucun montant n'avait été alloué pour ce projet dans le budget approuvé

pour l'exercice 2021/22 (A/76/700, par. 91). Le Comité consultatif rappelle que les ressources demandées pour 2021/22 étaient destinées à couvrir l'augmentation des dépenses accrues au titre de l'achat de matériel pour le projet de surveillance de la Ligne bleue, mais a été informé, après s'être renseigné à ce sujet, qu'aucun équipement ou matériel n'avait été acquis, le projet ayant été suspendu en raison de facteurs externes. **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur l'état actuel du projet de surveillance de la Ligne bleue seront fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport**. **Il recommande de réduire de 25 % (1 995 200 dollars) l'augmentation des ressources demandées au titre des installations et des infrastructures** ;

d) *Opérations maritimes*. Les ressources demandées de 215 400 dollars reflètent une augmentation de 81 600 dollars (61 %). Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 198 500 dollars, pour des crédits ouverts de 133 800 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 113 600 dollars, les dépenses engagées s'élevant à 299 700 dollars au total. L'augmentation des ressources demandées est essentiellement due à l'acquisition prévue d'un plus grand nombre de conteneurs maritimes que celui inscrit au budget approuvé pour l'exercice 2020/21, en raison du volume plus important du matériel acheté à transporter dans la zone d'opérations de la Force (ibid., par. 94). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 17 mars 2022, un total de 82 conteneurs de fret maritime se trouvaient dans la zone d'opérations de la FINUL et que tous les conteneurs étaient utilisés pour le stockage temporaire des équipements et matériels entreposés ainsi que pour des travaux de construction et d'entretien dans les positions. Il a également été informé que la FINUL évaluait régulièrement ses conteneurs de fret maritime et que ceux qui étaient considérés comme inutilisables étaient comptabilisés en pertes ou déclarés comme matériel excédentaire ;

e) *Communications et informatique*. Les ressources demandées, qui s'élèvent à 7 986 000 dollars, sont en diminution de 4 503 000 dollars (36,1 %). Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 7 181 500 dollars, pour un montant alloué de 12 489 700 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 7 739 500 dollars, les dépenses engagées s'élevant à 7 553 900 dollars au total. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il n'est pas nécessaire de renouveler les crédits au titre de l'achat de matériel et des services d'appui pour la première phase du projet de vidéosurveillance le long de la Ligne bleue (ibid., par. 95). Le montant des ressources demandées en 2021/22 visait à couvrir l'augmentation des crédits nécessaires au titre de l'achat de matériel pour le projet de surveillance de la Ligne bleue, qui n'a pas été acquis car le projet est actuellement suspendu, comme indiqué plus haut. **Le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (399 300 dollars) le montant des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique** ;

f) *Fournitures, services et matériel divers*. Les ressources demandées, d'un montant de 3 022 400 dollars, font apparaître une réduction de 606 800 dollars (16,7 %). Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 2 293 200 dollars, pour des crédits ouverts d'un montant de 3 629 200 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était de 3 160 900 dollars, les dépenses engagées s'élevant à 2 478 400 dollars au total. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, tant pour 2020/21 que pour 2021/22, la diminution des dépenses était liée principalement à la contribution de la FINUL au budget de sécurité pour le Liban financé selon le principe du partage des dépenses locales au titre des services de renseignement fournis par le Département de la sûreté et de la sécurité, sous administration du Programme des Nations Unies pour le développement. **Le Comité consultatif compte que des informations seront fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport sur les**

raisons sous-jacentes ainsi que sur les éventuelles incidences financières et opérationnelles de l'administration par le Programme des Nations Unies pour le développement des services de sécurité fournis par le personnel du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat. Le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (151 100 dollars) le montant des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers.

30. Des informations sur les projets à effet rapide sont fournies aux paragraphes 81 à 83 du projet de budget, les ressources demandées de 500 000 dollars et le nombre de projets (25) restant inchangés par rapport à 2021/22. Au 31 mars 2022, le montant total des dépenses enregistrées pour 2021/22 s'élevait à 329 300 dollars, pour des crédits ouverts d'un montant de 500 000 dollars. Le montant alloué pour 2020/21 était aussi de 500 000 dollars, les dépenses engagées s'élevant à 500 000 dollars au total. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 17 mars 2022 et pour l'exercice 2021/22, 24 projets à effet rapide étaient à divers stades d'achèvement, tandis que, pour l'exercice 2020/21, 39 projets avaient été entrepris et menés à terme, tandis qu'un avait été annulé. **Le Comité consultatif compte que la FINUL continuera de veiller à ce que ses projets à effet rapide bénéficient à la population locale, comme prévu, et en évitant les doubles emplois des installations et des services fournis. Il compte que des informations actualisées sur les projets, y compris les emplacements, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation, seront présentées dans le cadre du prochain projet de budget**.

31. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 27 et 29, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

V. Questions diverses

Plan de remplacement des actifs

32. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 23 mars 2021 le plan quinquennal échelonné de remplacement des actifs concernait : a) le matériel de communication ; et b) le matériel informatique. En outre, 48 véhicules devraient être remplacés en 2022/23 et 106 en 2023/24. Le Comité a également été informé qu'il n'était pas possible d'utiliser des véhicules électriques ou hybrides dans la zone d'opérations, car leur fiabilité opérationnelle ne pourrait être assurée en raison de la fragilité croissante du réseau électrique national, qui rendrait impossible la recharge d'un véhicule entièrement électrique ou d'un véhicule hybride rechargeable en dehors des sites de la FINUL. **Le Comité consultatif compte que le plan détaillé de remplacement des actifs, avec les documents justificatifs correspondants, sera communiqué lors de la prochaine présentation du budget**.

Activités dans le domaine de l'environnement

33. On trouvera des informations sur les activités de la FINUL dans le domaine de l'environnement au paragraphe 23 ainsi que dans les rubriques budgétaires correspondantes du projet de budget. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la FINUL avait commencé à utiliser l'énergie solaire en 2012 et que des évaluations initiales de l'utilisation de l'énergie éolienne avaient été réalisées, indiquant que la vitesse du vent était trop faible pour des projets d'éoliennes à grande échelle dans la zone d'opérations. Il a également été informé que l'énergie utilisée par la FINUL était produite de diverses manières : a) 1 % provenait de sources d'énergie renouvelables, part qui devait être portée à 9 % d'ici à 2024 ; b) 47 % étaient produits par du matériel appartenant à l'ONU ; et c) 52 % étaient produits par du matériel appartenant aux contingents. **Le Comité consultatif compte que la Force**

prendra de nouvelles mesures pour accroître son recours aux énergies renouvelables et fournira des informations détaillées sur les activités prévues dans les futurs projets de budget, y compris les calendriers d'exécution, l'incidence sur la consommation de carburant et les gains d'efficacité connexes.

Incidences de la pandémie de COVID-19 et enseignements à en tirer

34. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les actions engagées précédemment par la FINUL et les mesures qu'elle prend actuellement pour faire face à la crise sanitaire étaient les suivantes : a) l'empreinte civile dans les positions de l'ONU était toujours réduite grâce à des modalités de travail aménagées ; b) la FINUL avait activé le cadre de crise en mars 2020 et l'équipe de gestion des crises continuait de se réunir chaque semaine ; c) la relève des contingents avait repris en juin 2020, l'exigence de quarantaine des pays fournisseurs de contingents avant le déploiement et celle de la FINUL étant de, respectivement, 14 jours avant le départ et 14 jours après l'arrivée ; d) la formation nécessitant des activités en présentiel avec l'Armée libanaise restait suspendue et certaines formations étaient menées de manière virtuelle ; e) les activités de coopération civilo-militaire avaient progressivement repris ; et f) la FINUL continuait de collaborer avec l'équipe de pays, le Ministère libanais de la santé publique, le Siège à New York et les pays fournisseurs de contingents pour atteindre un taux de vaccination contre la COVID-19 de 100 % pour le personnel choisissant de se faire vacciner.

Équilibre entre les sexes et représentation géographique

35. Les informations fournies au Comité consultatif, à sa demande, indiquent qu'au 28 février 2022, 796 personnes étaient en fonction, dont 549 hommes (69 %) et 247 femmes (31 %). Dans les différentes catégories et classes, la représentation des sexes était la suivante : pas de femme (0 %) au niveau de sous-secrétaire général(e) ; 1 femme (33 %) à la classe D-2 ; 2 femmes (40 %) à la classe D-1 ; 6 femmes (37 %) à la classe P-5 ; 16 femmes (47 %) à la classe P-4 ; 15 femmes (50 %) à la classe P-3 ; 2 femmes (33 %) à la classe P-2 ; 52 femmes (35 % parmi les agents du Service mobile ; 20 femmes (49 %) parmi les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national ; et 133 femmes (26 %) parmi les agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national. Le Comité a également été informé que l'équipe civile spéciale de la problématique femmes-hommes de la FINUL comprenait des coordonnateurs(trices) pour les questions de genre dans chaque section, groupe ou bureau civil, soit un total actuellement de 23 coordonnateurs(trices) civil(e)s pour les questions de genre, et que les trois équipes militaires spéciales de la problématique femmes-hommes étaient présentes dans le secteur est, le secteur ouest et le quartier général de Naqoura, avec des coordonnateurs(trices) pour les questions de genre désigné(e)s dans chaque bataillon et un(e) coordonnateur(trice) pour les questions de genre pour 100 militaires en moyenne. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le personnel de la FINUL, toutes classes confondues, était originaire de 78 pays. **Le Comité consultatif compte que la FINUL poursuivra ses efforts pour améliorer la représentation féminine et la représentation géographique du personnel et fournira des informations à ce sujet dans les futurs rapports budgétaires**. Il présente ses observations et recommandations sur la représentation des femmes et des hommes et la représentation géographique dans des rapports annuels, le plus récemment dans son rapport intitulé « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel » (A/76/733). Il examine également ces deux questions de manière plus approfondie dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

VI. Conclusion

36. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/76/562). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 11 915 800 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 ainsi que le montant de 3 910 700 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2021 soient portés au crédit des États Membres**.

37. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la FINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 sont indiquées à la section V du projet de budget (A/76/700). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 2 802 900 dollars et ramenés de 507 223 400 dollars à 504 420 500 dollars. Il recommande donc que l'Assemblée générale ouvre des crédits de 504 420 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023**.